

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Mardi 15 octobre 2019**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie de la municipalité de Saint-Aimé, située au 285, rue Bonsecours à Massueville, le mardi 15 octobre 2019 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Chloé Émond, Richard Gauthier et Pierre Michaud;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et de son suivi;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
  
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités;
  - 7.2 Activité de financement pour Ô Chalet Aimé Massue – location de la salle de l'école;
  - 7.3 Offre de service en architecture d'une étude préliminaire pour l'implantation d'un nouveau bâtiment;
  - 7.4 Nomination d'un représentant municipal substitut à la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville;
  - 7.5 Nomination d'un substitut au conseil d'administration des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville;
  
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Avis de motion – projet de règlement de concordance numéro 470-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables;
  - 8.2 Adoption du projet de règlement 470-19 modifiant le règlement 293-91 afin de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables;
  - 8.3 Avis de motion – projet de règlement 471-19 sur le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville;
  - 8.4 Avis de motion – projet de règlement 472-19 sur la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'un tracteur à gazon et ses accessoires;
  
9. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Résolution adoptant le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, révisé;
  - 9.2 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue R.I.P.I.;
  - 9.3 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
  
10. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – septembre 2019;

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION
  - 11.1 Rapport du responsable des travaux publics et de l'usine d'épuration des eaux usées - septembre 2019;
  - 11.2 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre;
  - 11.3 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre;
  - 11.4 Mandat pour le branchement électrique des bornes de recharge électrique;
  - 11.5 Mandat pour l'épandage des biosolides de l'usine d'épuration des eaux usées;
12. ADMINISTRATION
  - 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de septembre 2019;
  - 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 septembre 2019;
  - 12.3 Résolution d'appui à la campagne de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec;
  - 12.4 Résolution d'appui à la MRC de Pierre-De Saurel, concernant le PDZA et la politique culturelle;
  - 12.5 Municipalité alliée contre la violence conjugale;
13. Période de questions;
14. Affaires nouvelles;
15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2019-10-165 2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.  
Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-10-166 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et de son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 9 septembre 2019, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 9 septembre 2019 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

**4. DOCUMENTS DÉPOSÉS** (c.c. liste)

**CORRESPONDANCE**

1. **MRC DE PIERRE-DE SAUREL** : Résolution no 2019-09-312 concernant l'appui à la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec. (114-241); - Transmission par courriel d'une copie de la lettre expédiée à Mme Élisabeth Diotte, chef des opérations d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant une demande de report de l'augmentation de la prime en responsabilité civile reliée au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. (114-241); - Communiqué concernant un retour sur la séance du 11 septembre du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel. (114-241); Avis public concernant un projet de règlement modifiant le règlement no 306-19 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel. (114-241); - Communiqué concernant une réunion sur la pénurie de main-d'œuvre. (114-241); - Listes des correspondances des séances du Conseil de la MRC du 12 juin, 3 juillet, 28 août et 11 septembre 2019. (114-241); - Copie des procès-verbaux des séances du Conseil du 15 mai, 12 juin et 3 juillet 2019. (114-241);
2. **VILLE DE SOREL-TRACY**: Résolution no 2019-09-611 en appui aux médias locaux et régionaux. (114-242);
3. **TRANSPORTS QUÉBEC** : Accusé de réception de notre résolution no 2019-09-163 concernant la demande d'appui de la municipalité de Saint-Robert pour l'amélioration du boulevard Fiset. (114-250);
4. **AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION QUÉBEC**: Courriel sur la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et nous informant de la production d'un feuillet d'information relatif à l'admissibilité des élu(e)s au RQAP. (207-110); - Transmission de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020. (208-111);
5. **FQM ASSURANCES.** : Informations sur le renouvellement du régime d'assurances collectives au 1<sup>er</sup> janvier 2020. (303-140);
6. **RÉCIF 2 - TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN** : Invitation à un webinaire intitulé « Pour une réelle représentation des femmes en politique municipale » qui se tiendra le 7 novembre prochain. (114-300);
7. **REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**: Invitation à appuyer la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale » par voie de résolution et à rendre cette déclaration publique du 25 novembre au 6 décembre 2019. (114-250);
8. **NORMAND GEORGES PÉTRIN** : Lettre dans laquelle le citoyen nous fait part de ses préoccupations concernant la gestion de la municipalité. (705-130);
9. **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE ET RÉSEAU QUÉBÉCOIS VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**: Nous informent de leur liaison afin de mieux accompagner les réseaux municipaux et les communautés afin d'assurer un développement de milieux de vie inclusifs. (114-300);
10. **VIRIDIS** : Courriel nous informant qu'un projet de recyclage agricole de MRF classé 02 sera réalisé à l'entreprise Ferme GAD Brouillard inc. (705-130);
11. **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX** : Répertoire de formation municipale 2019-2020. (304-110);

12. **TRANSPORT STACR** : Compte rendu de l'achalandage du Taxibus et du transport adapté STACR pour l'année 2019. (603-100);
13. **VILLE ST-JOSEPH-DE-SOREL** : Copie de leur résolution no CP-19-210 concernant le soutien aux médias d'information locaux et régionaux. (112-170);
14. **HYDRO-QUÉBEC** : Lettre, nous informant qu'à compter du 5 octobre 2019, des frais d'intervention sur le réseau de 360 \$ pour les demandes reliées à l'éclairage des voies publiques seront facturés. (708-110);
15. **TRANSPORTS QUÉBEC** : Courriel de Caroline Léveillé accusant réception de la résolution concernant l'amélioration du boulevard Fiset. (114-250);
16. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID** : Copie de leur résolution 2019-10-193 transmise par courriel à Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, et à M. André Lamontagne, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, concernant leur appui à la MRC de Pierre-De Saurel dans le dossier du PDZA et de la politique culturelle. (114-250);
17. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Copie de leur résolution no 192-10-19 en appui à la MRC de Pierre-De Saurel dans le dossier de la PDZA et de la politique culturelle. (114-250);
18. **MUNICIPALITÉ DE YAMASKA** : Copie de leur résolution no 2019-10-228 en appui à la MRC de Pierre-De Saurel dans le dossier de la PDZA et de la politique culturelle. (114-250);
19. **MUNICIPALITÉ DE STE-VICTOIRE-DE-SOREL** : Copie de leur résolution no 212-19 en appui à la MRC de Pierre-De Saurel dans le dossier de la PDZA et de la politique culturelle. (114-250);
20. **MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-SOREL** : Copie de leur résolution no 19-10-19 en appui à la MRC de Pierre-De Saurel dans le dossier de la PDZA et de la politique culturelle. (114-250);
21. **LOISIRS DE ST-AIMÉ ET MASSUEVILLE** : Réception du contrat de travail de l'agente de développement en loisir. (114-500).

#### 5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

#### 6 Rapport du maire

La Fête des Récoltes vient de se terminer et, encore une fois, elle fut un succès. Une organisation impeccable, des producteurs nombreux qui veulent faire connaître la qualité de leurs produits, des gens de partout, enthousiastes, et une superbe journée ont contribué à cette réussite. Il ne faut pas minimiser l'impact de cet événement qui, comme la Saint-Jean au début de l'été, fait la renommée de notre village. La très grande participation des citoyens de Saint-Aimé et de Massueville, celle des gens venus des municipalités voisines mais aussi celle de personnes qui avaient fait jusqu'à une centaine de kilomètres pour participer à cet événement unique dans la région, témoignent de son importance. Un grand merci aux organisatrices et organisateurs, en particulier à Claire Monplaisir et à Louis Fillion, et à leurs collaborateurs. Je tiens aussi à remercier les bénévoles du Club Fadoq et d'Ô Chalet Aimé-Massue qui, par leur participation, ajoutent à la qualité et à l'ambiance chaleureuse de la Fête des Récoltes. Le rendez-vous est déjà donné pour la 17e édition de cet événement, à l'automne 2020.

Le comité des Loisirs de Saint-Aimé et de Massueville a choisi la date du samedi 29 février 2020 pour la prochaine édition du Gala des Bénévoles. On vous reviendra à ce sujet.

Nous travaillons tous activement au cycle budgétaire qui nous mènera, le lundi 9 décembre prochain, à la séance du Conseil municipal qui verra l'adoption du budget 2020 de notre municipalité. Grâce à l'adoption d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités, peut-être réussissons-nous à dégager une plus grande marge de manœuvre pour l'an prochain. Nous ne savons pas encore quelles sommes précisément seront versées à Massueville par le gouvernement du Québec pour l'an prochain, mais ça ne saurait tarder. Nous vous annoncerons cette information avec plaisir lorsque nous l'aurons reçue.

Peut-être avez-vous vu dans les médias régionaux que le Conseil de la MRC, où je siége avec les onze autres maires à titre de conseiller régional, est secoué de débats sur la mission même de notre municipalité régionale. Je réitère ma position personnelle : la MRC est l'instance créée par le gouvernement du Québec dans les années 1980 pour coordonner l'action municipale sur un territoire qui comprend plusieurs municipalités, et nous devons poursuivre le travail de solidarité qui nous permet de planifier et d'organiser son développement. Au-delà des intérêts particuliers de chacune des municipalités, nous devons faire ensemble les gestes nécessaires pour répondre aux besoins du territoire dont nous sommes responsables autour de Sorel-Tracy, notre ville-centre. Le premier ministre François Legault a rappelé récemment qu'il s'attend à ce que les 87 MRC du Québec soient les partenaires du développement local et régional de son gouvernement. Nous n'avons pas le droit d'échapper à cette responsabilité.

Le maire,



Denis Marion

## **7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**

### **7.1 Suivi des différents comités**

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de septembre 2019.

Rés. 2019-10-167

### **7.2 Activité de financement pour Ô Chalet Aimé Massue – location de la salle de l'école (c. c. 1114-501)**

Richard Gauthier explique aux membres qu'il organise un tournoi de poker dans le but de faire une collecte de fonds pour l'organisme Ô Chalet Aimé-Massue. Il demande aussi que la location de l'école, la mise en place et le ménage soient gratuits pour l'occasion.

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;  
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER de payer à parts égales avec la municipalité de Saint-Aimé les coûts de la location et de la mise en place pour l'activité de financement qui se tiendra le 16 novembre prochain pour Ô Chalet Aimé-Massue.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-10-168    **7.3 Offre de service en architecture d'une étude préliminaire pour l'implantation d'un nouveau bâtiment** (c.c. | 114-300)

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de service en architecture pour une étude préliminaire dans le dossier d'implantation d'un nouveau bâtiment afin d'y installer un centre des loisirs sur les terrains voisins de la mairie.

René Lalancette demande le vote :

Contre : René Lalancette

Pierre Michaud

Pour : Nicole Guilbert

Louis Fillion

Chloé Émond

Le conseiller Richard Gauthier s'abstient de voter

EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;

Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond;

IL EST RÉSOLU

D'ACCPETER l'offre de service de Jean Paré, architecte, au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

Montant disponible au poste budgétaire *Honoraires professionnels* (02-610-00-410-00).

Adopté majoritairement

Rés. 2019-10-169    **7.4 Nomination d'un représentant municipal substitut à la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville** (c.c. | 801-140)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;

Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Richard Gauthier en tant que représentant municipal substitut de la bibliothèque municipale de Massueville pour la rencontre du 29 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-10-170    **7.5 Nomination d'un substitut au conseil d'administration des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville** (c.c. | 102-111 et 114-500)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;

Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Chloé Émond en tant que substitut au conseil d'administration du Comité des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville, comme représentante municipale de Massueville, pour la rencontre du 29 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité

**8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**

**8.1 Avis de motion – Projet de règlement de concordance numéro 470-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables** (c.c. | 105-131)

Madame la conseillère Chloé Émond donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement de concordance numéro 470-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante et vise à rendre le schéma d'aménagement conforme à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

Rés. 2019-10-171 8.2 **Adoption du projet de règlement 470-19 modifiant le règlement 293-91 afin de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables**  
(c.c. 1105-131)

ATTENDU QUE la Municipalité Du Village de Massueville a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 309-19, entré en vigueur le 22 août 2019;

ATTENDU QUE le règlement numéro 309-19 porte sur la modification des dispositions relatives aux plaines inondables et vise à rendre le schéma d'aménagement conforme à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement modifié de la MRC ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

#### **Article 1**

Le paragraphe b) de l'article 12.2.3 intitulé « Travaux permis à l'intérieur de la zone de grand courant d'une plaine inondable » est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« b) les travaux, constructions ou ouvrages destinés à des fins d'accès public ou à des fins municipales, industrielles, commerciales ou publiques, qui sont nécessaires aux activités portuaires, à la navigation ou à la construction navale, notamment les quais, les brise-lames, les canaux, les écluses, les aides fixes à la navigation ainsi que leurs équipements et accessoires; des mesures d'immunisation appropriées devront s'appliquer aux parties des ouvrages situées sous le niveau d'inondation de la crue à récurrence de 100 ans ; »

#### **Article 2**

Le paragraphe f) de l'article 12.2.3 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« f) la modification ou le remplacement, pour un même usage, d'une installation de prélèvement d'eau existante, de même que l'implantation d'une installation de prélèvement d'eau de surface se situant en-dessous du sol, conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2); »

### Article 3

Le paragraphe k) de l'article 12.2.3 est modifié et se lit désormais comme suit :

« k) les activités d'aménagement forestier, réalisées sans déblai ni remblai, dont la réalisation est assujettie à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1);» \*

\* La partie soulignée représente la modification apportée.

### Article 4

Le paragraphe d) de l'article 12.2.4 intitulé « Constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation » est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« d) implantation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine, conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2);  
»

### Article 5

Le paragraphe e) de l'article 12.2.4 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« e) implantation d'une installation de prélèvement d'eau de surface de situant au-dessus du niveau du sol conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2); »

### Article 6

Le paragraphe i) de l'article 12.2.4 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

« i) toute intervention visant :

- l'agrandissement d'un ouvrage destiné aux activités agricoles, industrielles, commerciales ou publiques;
- l'agrandissement d'une construction et de ses dépendances en conservant la même typologie de zonage; »

### Article 7

La première phrase du premier alinéa de l'annexe A-2 intitulé « Procédures de demande de dérogation en plaine inondable » est modifié et se lit désormais comme suit :

« Toute demande de dérogation sera déposée à la MRC de Pierre-De Saurel par la municipalité, et afin que la MRC de Pierre-De Saurel retienne une demande de dérogation aux fins d'analyse sur l'un des ouvrages admissibles (article 12.2.4 du présent règlement), elle devra être présentée sous forme d'amendement à ses instruments d'urbanisme, aux fins de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire. » \*

\* Les parties soulignées représentent la modification proposée.

### Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le mardi 15 octobre 2019, sous le numéro de résolution 2019-10-171.

**8.3 Avis de motion – Projet de règlement 471-19 sur le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville (c.c. |105-131)**

Monsieur le conseiller René Lalancette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 471-19 sur le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante et vise à prolonger le programme de revitalisation de trois (3) ans.

**8.4 Avis de motion – Projet de règlement 472-19 sur la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'un tracteur à gazon et de ses accessoires (c.c. |105-131)**

Monsieur le conseiller Louis Fillion donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 472-19 sur la création d'une réserve financière pour l'acquisition d'un tracteur pour le gazon et autres accessoires;

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante et vise à créer une réserve financière pour l'achat d'un tracteur et de ses accessoires.

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rés. 2019-10-172

**9.1 Résolution adoptant le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, révisé (c.c. |502-120)**

CONSIDÉRANT que selon l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4), les municipalités régionales de comté (MRC) « doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre »;

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Pierre De-Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT que le SCRSI doit être révisé conformément aux articles 29 et 30 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le projet de SCRSI révisé, ses objectifs, et les actions de son plan de mise en œuvre (PMO) ont été définis et recommandés par le Comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC 2019-06-25), avec l'appui du Comité technique en sécurité incendie (CTSI);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a autorisé la diffusion du projet de SCRSI révisé aux municipalités et régies pour l'adoption du plan de mise en œuvre (PMO) et par la suite l'enclenchement du processus de consultation (résolution n°2019-08-285);

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Pierre De-Saurel a transmis le 30 août 2019, à l'ensemble des municipalités et régies, le SCRSI révisé et le plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités et régies doivent adopter le plan de mise en œuvre du SCRSI révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Massueville est en accord avec les objectifs et les actions du plan de mise en œuvre, du projet de SCRSI révisé de la MRC de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Massueville adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, révisé, de la MRC de Pierre-De Saurel tel que transmis;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité

**9.2 Dépôt du compte rendu des réunions de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue R.I.P.I.** (c.c. | 114-245)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le compte rendu de la séance de la R.I.P.I., qui s'est tenue le 19 août dernier.

Rés. 2019-10-173

**9.3 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue** (c.c. | 114-245)

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'incendie Louis-Aimé-Massue. Les prévisions indiquent que la quote-part que devra verser la Municipalité durant l'année 2020 est de 66 320 \$, comparativement à 63 446 \$ pour 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;  
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de protection incendie telles qu'elles sont déposées.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu aux postes budgétaires « *Quote-part service d'incendie* » (02-220-00-951-10) 59 055 \$, et « *quote-part renouvellement camion incendie* » (02-220-00-951-12) 7 264 \$ de l'exercice financier 2020.

Adopté à l'unanimité

**10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**

**10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – septembre 2019** (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de septembre 2019 est déposé au Conseil.

## 11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

### 11.1 Rapport du responsable des travaux publics et de l'usine d'épuration des eaux usées – septembre 2019 (c.c. | 103-110)

Le rapport du mois de septembre 2019 est déposé au Conseil.

### 11.2 Dépôt du compte rendu des réunions de la régie d'aqueduc Richelieu centre R.A.R.C. (c.c. | 114-245)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le compte rendu de la séance de la RARC qui s'est tenue le 19 septembre dernier.

Rés. 2019-10-174

### 11.3 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre (c.c. | 114-245)

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce budget prévoit une consommation d'eau pour un montant de 47 200 \$, le service à la dette pour les travaux A.I.B.R de 11 648 \$ et un montant de 2 370 \$ pour le remplacement de la prise d'eau à l'usine de Saint-Denis, facturé sur 4 ans. Le total des services est donc estimé à 61 218 \$, comparativement à 61 807 \$ pour 2019.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre telles qu'elles sont déposées.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu aux postes budgétaires de l'exercice financier 2020 de la façon suivante : « *Quote-part consommation d'eau* » (02-413-00-951-01) 47 200 \$, « *Quote-part A.I.B.R* » (02-413-00-951-02) 11 648 \$ et « *Quote-part membrane* » (02-413-00-951-00) 2 370 \$.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2019-10-175

### 11.4 Mandat pour le branchement électrique des bornes de recharge électrique (c.c. | 1708-112)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER le mandat octroyé à la compagnie Électrifi-A Canada ltée afin d'effectuer le branchement des deux (2) bornes de recharge, tel qu'indiqué dans la soumission numéro 1073, au montant de 8210 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible à même l'aide financière du FDT.

Adopté à l'unanimité



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 15 octobre 2019**

3826

C1900206	G.A.D. Brouillard inc. (fauchage champ épuration).....	436.91
C1900207	Petite caisse (courrier recommandé et timbres) .....	33.10
C1900208	R.A.R.C. (quote-part AIBR-remplacement membrane) .....	2 370.00
C1900209	Richard Gauthier (remboursement dépenses congrès FQM 2019).....	119.93
C1900210	Ville Sorel-Tracy (prévention incendie 2019) .....	3 216.04
C1900211	Eurofins Environex (analyses mensuelles-août 2019) .....	819.77
C1900212	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion, tracteur, tondeuse et scie) .....	261.02
C1900213	Quincaillerie Yamaska inc. (lumières halle, dégraisseur, pinceau) .....	275.55
C1900214	Garage J.F. Tétreault inc. (camion: pneu, lumières, crevaison; lames tracteur) ...	161.77
C1900215	Buropro Citation (copieur Canon, lecture copieur 25 sept., agrafes) .....	258.53
C1900216	Équipements Stinson (Québec) inc. (pochoir voiture électrique) .....	296.23
C1900217	ANNULÉ .....	
C1900218	Manon Paulhus (ménage bureau au 27-09-2019).....	212.70
C1900219	Hébert Marsolais inc. (audit pour exercice au 31 déc. 2018).....	1 552.16
C1900220	La Capitale assurance (assurances collectives octobre 2019) .....	1 277.10
C1900221	Nadeau, Nadeau, Blondin architectes (mise en plan projet église).....	1 046.27
C1900222	Cain Lamarre avocats (honoraires - août 2019) .....	124.34
C1900223	Lignes Maska (20 litres peinture jaune).....	162.80
C1900224	Chloé Émond (remboursement dépenses congrès FQM) .....	98.21
L1900107	Fondation (cotisations REER- août 2019).....	200.00
L1900108	Hydro-Québec (6 août 2019- 246 Bonsecours) .....	677.63
L1900109	Hydro-Québec (3 sept. 2019 éclairage public) .....	539.42
L1900110	Ministre du Revenu du Québec (remises - août 2019) .....	3 610.78
L1900111	Receveur général du Canada (remises - août 2019) .....	1 380.99
L1900112	Fonds de solidarité FTQ (cotisations REER - août 2019) .....	300.00
L1900113	Télus cellulaires (18 août au 17 sept. 2019) .....	232.06
L1900114	Visa Desjardins (journal municipal août 2019 et Adobe).....	79.88
L1900115	Visa Desjardins (pinceau, peinture époxy, Roundup).....	241.21
L1900116	Visa Desjardins (affiche de recharge véhicule électrique) .....	183.96
L1900117	Télébec (téléphone bureau-10 sept. 2019) .....	237.46
L1900118	Télébec (téléphone usine - 10 sept. 2019).....	100.48
L1900119	Visa Desjardins (3 chambres-congrès FQM 2019).....	1563.66
L1900120	Télus (cellulaires 18 sept. au 17 octobre 2019) .....	232.06
<b>Total :</b> .....		<b>34 825.37 \$</b>

**12.2 Dépôt de l'état des activités financières, comparatif au 30 septembre 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières, comparatif au 30 septembre 2019.

Rés. 2019-10-178

**12.3 Résolution d'appui à la campagne de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec** (c.c |114-250)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise aux problèmes environnementaux, entre autres celui du radon;

CONSIDÉRANT que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui s'infiltré partout dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que, selon les données de l'APQ, le radon est la deuxième cause du cancer du poumon après le tabagisme, puisque huit personnes meurent chaque jour d'un cancer du poumon associé à l'exposition au radon;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville appuie la campagne provinciale de sensibilisation contre le radon de l'Association pulmonaire du Québec.  
Adopté à l'unanimité.

Rés. 2019-10-179

**12.4 Résolution d'appui à la MRC de Pierre-De Saurel, concernant le PDZA et la politique culturelle** (c.c | 114-250)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a reçu une résolution adoptée par les membres du Conseil de la ville de Sorel-Tracy, qui expriment leur volonté de ne plus participer financièrement aux frais des ressources humaines et des activités ni à tous autres frais se rattachant à la mise en œuvre et à l'application de la politique culturelle et du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QU'UN des rôles de la MRC est d'assurer la mise en œuvre de la politique régionale culturelle en fonction d'axes tels que :

- Animer et mobiliser ceux et celles qui vivent et font vivre la culture sur notre territoire;
- Soutenir les artistes dans leur cheminement lié aux domaines des arts, de la culture et du patrimoine;
- Offrir des formations diversifiées et complémentaires dans ces domaines;
- Accompagner les artistes, organismes et municipalités dans la recherche de programmes de financement ou autres;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à maintenant, plusieurs projets découlent de la mise en œuvre de la politique culturelle et ont un effet très positif auprès de la population de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE 91.25% du territoire de la MRC est agricole et que l'agriculture constitue un des principaux piliers de notre économie régionale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, à l'instar de plusieurs autres MRC, un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui vise à soutenir, en partenariat avec les représentants des agricultrices et agriculteurs de toutes les municipalités, le développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du PDZA a également permis de déterminer les priorités de développement, dont celles d'attirer de nouvelles entreprises de transformation ou de développer, à partir des entreprises existantes, de nouvelles opportunités en lien avec la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy (agriculture de proximité);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PDZA a permis de réaliser, en concertation avec d'autres MRC de la Montérégie, des projets pour dynamiser nos territoires tels que l'ARTERRE, les circuits gourmands et la cohabitation harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE la culture et le développement agricole sont de grande importance pour le développement économique et touristique sur le territoire québécois, particulièrement en Montérégie, le grenier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population souhaite que les milieux urbains et ruraux de notre MRC travaillent ensemble pour un développement harmonieux de la région;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a réitéré, lors du dernier congrès de la FQM, toute l'importance que le gouvernement accorde aux MRC à titre

de partenaires majeurs du gouvernement pour le développement économique local et régional au Québec;  
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Pierre Michaud;  
IL EST RÉSOLU

D'INVITER le Conseil municipal de Sorel-Tracy à ne pas abandonner sa contribution au développement concerté de la région afin de poursuivre le travail engagé par les 12 municipalités au sein de la MRC de Pierre-De Saurel, dans le but de faire de notre région une région forte, solide et rayonnante dans le dynamisme de la Montérégie, et ce, au bénéfice de toute la population de la MRC;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, à la MRC de Pierre-De Saurel, à madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, à monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, à l'UPA Montérégie, au Syndicat de base de Richelieu-Yamaska et aux médias locaux (journal *Les 2 Rives*, CJSO et le *Sorel-Tracy Magazine*).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2019-10-180

**12.5 Municipalité alliée contre la violence conjugale (c.c. 1114-250)**

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté en 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens au problème de la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;  
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;  
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la municipalité du Village de Massueville alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Rés.2019-10-181 15. Clôture de la séance

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h15.

Adopté à l'unanimité.

-----  
France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

-----  
Denis Marion,  
Maire